

Citadelle de Vauban - Consolidation du rempart côté Bregille - Signature d'une convention avec l'Etat

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Conseil Municipal, les 27 avril 1996 et 20 septembre 1999, décidait de la réalisation de la réfection de la couverture de la Chapelle Saint-Etienne et de la consolidation du rempart, côté Bregille.

Les financements mis en place par les différents partenaires (Etat, Département du Doubs et Ville de Besançon) à hauteur de 2 500 000 F représentent les seuls travaux de réfection des couvertures de la Chapelle Saint-Etienne (travaux en cours actuellement dont l'achèvement est prévu pour fin août 2000).

Le montant des travaux relatifs à la consolidation du rempart Bregille s'élève à 450 000 F ; l'Etat propose la signature d'une nouvelle convention tripartite Etat - Département du Doubs - Ville de Besançon, précisant les points suivants :

- cette opération est menée en maîtrise d'ouvrage assurée par l'Etat, Ministère de la Culture et de la Communication - Préfecture de la Région de Franche-Comté - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche Comté - Direction du Patrimoine.

- le plan de financement est établi comme suit :

Etat , 50 % de la dépense globale, soit	225 000 F
Département du Doubs , 25 % du montant de la dépense globale, soit	112 500 F
Ville de Besançon , 25 % du montant de la dépense globale, soit	112 500 F
Montant total de l'opération	450 000 F

Le Conseil Municipal est appelé à :

- décider de la réalisation de ces travaux,

- autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir confiant à l'Etat la maîtrise d'ouvrage,

- s'engager à assurer le financement de la part restant à la charge de la Ville sur le budget 2000, sur l'imputation budgétaire 92.324.65751.89056, code service 33000, au titre des fonds de concours versés à l'Etat.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 12 juillet 2000.